

« Les échos de la Rubanerie » numéro 43 – Juillet-août 2013

Bulletin de liaison et d'informations du Musée de la Rubanerie cominoise, rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton. larubanerie@yahoo.fr

La qualité des services au Musée ? Plus qu'une ambition : un credo !



Les deux diplômes décernés par le CGT et le Ministère du Tourisme de Wallonie conférant au Musée de la Rubanerie le label « Wallonie Destination Qualité I ».

« La qualité est au cœur de notre action. Parce que vous servir pour le meilleur est d'abord un plaisir ! » Cette petite phrase aux allures de slogan témoigne bien de l'esprit qui anime bénévoles et salariés du Musée de la Rubanerie cominoise. Elle a été conçue par le conservateur lors d'une formation de deux jours dispensée, par le biais du Commissariat Général au Tourisme et Musées et Sociétés en Wallonie, à Namur. Après l'obtention du titre de « Coach Qualité », le Musée a introduit un dossier motivant sa demande de labellisation en réalisant une forme d'audit interne sur les points faibles et les éléments forts de la qualité des services accordés au public. Ce dossier a eu l'honneur d'être homologué par le CGT en date du 18 avril dernier et, le 27 juin 2013, le Ministre du Tourisme, Monsieur Paul Furlan, a reçu les premiers promus (dont notre Musée) en son cabinet à Namur. Inutile de vous dire que cette reconnaissance nous touche particulièrement et nous incite à encore plus choyer tous nos publics, en tenant en ligne de mire l'amélioration constante de nos services. Parce que nos visiteurs sont reçus chez nous comme de vrais amis : c'est cela aussi l'esprit « rubanier » cominois... à consommer sans modération, comme de bien entendu !

A vous accueillir chez nous !

Olivier CLYNCKEMAILLIE
Conservateur du Musée de la Rubanerie cominoise

Philippe Hovyn, le ruban et comines.

Au début du XVIII^{ème} siècle, Comines occupe les deux rives de la Lys. Le quartier du Fort, circonscrit par le fleuve et son bras canalisé au douzième siècle, la Morte-Lys, est le territoire des drapiers et des foulons. Avec les traités d'Utrecht (conclus les 11 avril et 13 juillet 1713) a lieu la fixation de la frontière partageant la ville entre deux états : le bourg historique demeure français, le quartier du Fort et les terres de la rive gauche de la Lys sont dévolues aux Pays-Bas autrichiens.

Paradoxalement parlant, c'est cette situation qui permettra à Comines de se forger un visage industriel, entre autres dans le milieu du textile. En effet, un marchand de lin originaire d'Ypres, Philippe Jacques Hovyn, profite des failles juridiques liées aux taxes de franchissement de frontière pour introduire auprès des autorités françaises, en mars 1719, une demande de création de manufacture de rubans. Le texte autographe est particulièrement parlant, à la fois quant aux desseins de son auteur ainsi qu'à la tradition textile à laquelle il se réfère, comme s'il s'agissait d'un argument d'autorité prenant l'histoire textile de Comines pour témoin et, à titre de garantie, sa propre réussite dans le même type d'activité à Ypres :

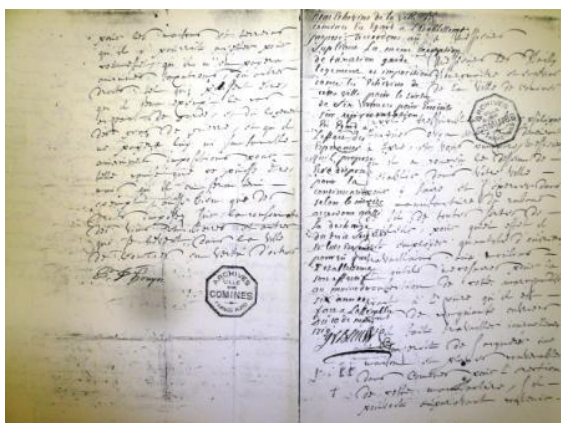
« A Messieurs, Messieurs les Bailly Bourgeois et Eschevins de la Ville de Comines,

Supplie très humblement le Sieur Philippe Jacques Oyn marchand demeurant à Ypres et vous remontre messieurs qu'il a conçu le dessin de s'établir dans votre ville pour y faire et s'exercer dans la manufacture de rubans de fil de toutes sortes de couleur, pour quel effet il doit employer quantité d'ouvriers travailleurs aux moulins et outils nécessaires pour la confection de cette marchandise ayant à l'heure qu'il est plus de cinquante ouvriers qu'il fait travailler journallement il toucherait de s'acquérir une maison et places convenables dans Comines pour l'érection de cette manufacture, s'il pouvait auparavant convenir avec vos seigneuries touchant les privilèges et conditions sous lesquels on l'y recevrait, il est certain qu'en y faisant cette marchandise la ville en ressentira des avantages très considérables non pas seulement par rapport qu'il emploiera beaucoup d'ouvriers et surtout de pauvres

garçons, qui ne faisant aucun métier se donnent à la fainéantise, et par ce moyen on empêchera plusieurs de gueuser, mais aussi à cause qu'une infinité de gens tant habitants qu'étrangers apportant chez lui du fil à vendre, cela ne laisse point que d'apporter du profit et de la chalandise dans une ville, vous pouvant assurer messieurs que dans la ville d'Ypres il emploie année par année au-delà de trente mille livres de fil, lequel d'ailleurs doit être blanchi, et par ce moyen les blanchisseurs gagnant aussi considérablement, ceux d'Ypres ayant eu année par année plus de six-cents livres de gros flandre pour le blanchissage de son fil, il n'y a point de magistrat qui n'accorde des avantages considérables à ceux qui introduisent quelque manufacture de considération dans leur ville tels que de les exempter du paiement de tous droits tant ordinaires qu'extraordinaires auxquels les habitants sont sujets à ces causes les suppliant (de) s'adresser à vous messieurs.

Priant très humblement qu'il vous plaise de l'admettre dans votre ville pour y ériger ladite manufacture à condition qu'il ne paiera aucun droit des lods et ventes pour les maisons et terrains qu'il pourrait acheter pour cet effet, qu'il n'en paiera aucunes taxations, ou autres droits tel qu'il puisse être, qu'il sera exempt le cas échéant de garde et du logement des gens de guerre, et qu'il ne paiera lui ni sa famille aucunes impositions pour telle cause que ce puisse être, mais qu'il en sera tenu exempt, aussi bien que des droits imposés sur la consommation des vins et bières et autres que seulement dans la ville de Comines en vertu d'octrois.

Ph. J. Hovyn »

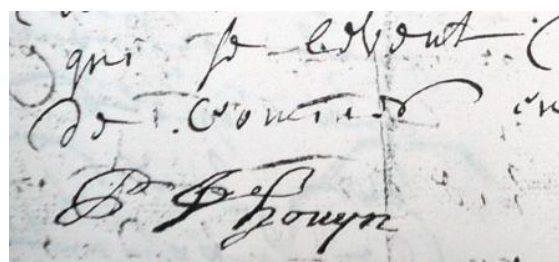


La requête autographe de Philippe Hovyn (1719) conservée aux Archives municipales de Comines-France (cote BB-4).

La requête retranscrite ci-dessus est éloquente : Philippe Hovyn sait argumenter en mettant tous ses atouts dans la balance, n'hésitant pas à référer à un caractère social, économique voire éducationnel de son entreprise. La lutte contre l'inactivité, la volonté de réduire le

« gueusage », en partie grâce aux débouchés qu'il est sûr de mettre en œuvre, en attestent. En termes contemporains, il promet à ses ouvriers d'intégrer une forme d'ascenseur social tout en ouvrant une nouvelle voie de développement économique à la cité des Louches, par l'arrivée de nouveaux chalands ainsi que par le renforcement d'industries connexes comme la blanchisserie.

Une autre partie du texte original nous ramène à la position stratégique de Comines puisque Philippe Hovyn entend bien être exempté, en plus des impôts fonciers et de ceux sur les marchandises et victuailles, de l'obligation de loger et d'entretenir les soldats quand ces derniers devraient séjourner à Comines.



Signature de Philippe Hovyn au bas de sa requête (1719).

Après avoir étudié la requête de Philippe Hovyn, le Magistrat de la ville de Comines a rédigé, sur la première des quatre pages constituant le document original, l'apostille favorable suivante :

« Nous Eschevins de la ville de Comines, eu égard à l'établissement proposé, accordons au suppliant la même exemption de taxation, garde, logement et imposition comme les échevins de cette ville, pour le terme de six années ensuite sur représentation eu égard à l'effet des espérances qu'il propose être disposé pour la continuation. Selon le mérite accordons aussi la décharge du droit seigneurial et lois exempt pourvu que l'établissement soit effectif au moins de six années. Fait à l'assemblée du 10 mars de 1719.

F. Becuwe »

Rappelons qu'avant Hovyn, Louis Dupont avait tenté, la même année, d'instaurer une manufacture de velours mais avait essuyé un refus des autorités cominoises.

Musée de la Rubanerie cominoise
Centre de la Rubanerie cominoise asbl
Rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton
Tél : 056/ 58 77 68 ou 056/ 48 55 95
museedelarubanerie.comines@yahoo.fr ou larubanerie@yahoo.fr
Editeur responsable : Olivier Clynckemaillie, rue des Arts, 3, 7780 Comines-Warneton





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.